



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 18 octobre 2010, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :
Madame la conseillère Thérèse Gatien
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Vincent Chatel
Monsieur le conseiller Normand Dyotte
Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :
Monsieur David C. Johnstone, directeur général par intérim
Madame Carole Lemaire, greffière
Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de l'informatique

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

10-10-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout de deux sujets au point 3 « ressources humaines » et d'un sujet au point 53 « divers » selon ce qui suit :

- 3.1) Ressources humaines – embauche – directeur général – Ville de Candiac
- 3.2) Ressources humaines – mesure disciplinaire
- 53) Félicitations – Service de sécurité incendie Candiac/Delson

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2010
- 3. Dossier – Ressources humaines
- 4. Nomination – maire suppléant – période du 1^{er} novembre 2010 au 28 février 2011

5. Nomination – Membres au conseil d’administration du Centre sportif Candiac
6. Désignation – comité consultatif – plan d’action visant l’intégration des personnes vivant un handicap
7. Aide financière – Association des pompiers de Candiac – Halloween 2010
8. Aide financière – Opération Nez rouge 2010
9. Aide financière – tournoi régional du baseball mineur
10. Renouvellement – adhésion 2010-2011 – Chambre de commerce et d’industrie Royal Roussillon (CCI Royal Roussillon)
11. Approbation et autorisation signature – règlement d’une plainte – Commission de l’équité salariale
12. Autorisation signature – lettre d’entente 2010-08 relative à la création du poste d’archiviste, classe « D », Service du greffe
13. Autorisation signature – protocole d’entente – implantation du complexe industriel de Hewitt équipement limitée et compensation pour le remblayage de 2,75 ha de marécage
14. Autorisation signature – acquisition terrains – parc industriel Champlain
15. Autorisation signature – protocole d’entente concernant l’exploitation de licences en radiocommunication et l’utilisation des fréquences de communication
16. Vente pour défaut de paiement de taxes et droits de mutation – année 2008
17. Approbation – comptes à payer – septembre 2010
18. Approbation – dépenses incompressibles – septembre 2010
19. Dépôt – rapport des virements budgétaires – période du 1er juillet au 30 septembre 2010
20. Embauche cols bleus surnuméraires – homme à tout faire, division Travaux publics, Services techniques – hiver 2010-2011
21. Autorisation – disposition du surplus de matériel usagé
22. Approbation grille d’évaluation et de pondération – nomination comité de sélection – appel d’offres 1043-TP – services d’entretien ménager pour les édifices municipaux
23. Octroi de contrat – acquisition d’un camion châssis/cabine – appel d’offres 1039-TP
24. Octroi de contrat – acquisition d’une déneigeuse à trottoir – appel d’offres 1041-TP
25. Achat – décorations de Noël
26. Mandat ingénieurs-conseils – honoraires professionnels supplémentaires – plans et devis – passerelle multifonction au-dessus de l’autoroute 15
27. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 21 septembre 2010
28. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 5 octobre 2010
29. Autorisation – dérogation mineure – 63, rue de Syracuse
 - Consultation du public sur cette demande
 - Décision du conseil

30. Embauche cols blancs étudiants – préposé à la bibliothèque, Service des loisirs, division Bibliothèque
31. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball
32. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball
33. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball
34. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball
35. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball
36. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball
37. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball
38. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball
39. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball
40. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball
41. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball – entraîneur
42. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball – entraîneur
43. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – baseball – entraîneur
44. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – canoë-kayak
45. Aide financière – programme d'aide aux athlètes – volley-ball
46. Mise en candidature – médaille des pompiers pour services distingués
47. Avis de motion – règlement 1254 modifiant le règlement 1155 de façon à augmenter le fonds de roulement de la Ville
48. Avis de motion – règlement 1256 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir les zones H05-565, H05-567 et H05-568 à un P.I.I.A. et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation
49. Avis de motion – règlement 1258 modifiant le règlement de zonage 555 afin de retirer l'usage service pétrolier et d'identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608
50. Avis de motion – règlement 1259 modifiant le règlement de lotissement 556 afin de définir la largeur des emprises de rue à 14 mètres et à 16 mètres pour les rues du projet résidentiel « Les Vallées de Provence »
51. Adoption – règlement 1240 décrétant un emprunt 3 950 000 \$ pour la construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15 reliant les parcs Haendel et de Cherbourg
52. Adoption premier projet – règlement 1255 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H05-565 pour créer les nouvelles zones H05-566, H05-567 et H05-568 et ajouter une grille des usages et normes applicable à chacune des nouvelles zones
53. Divers
54. Parole au public

55. Levée de la séance

**10-10-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 27 SEPTEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2010.

**10-10-03 RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE – DIRECTEUR GÉNÉRAL –
VILLE DE CANDIAC**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général de la Ville de Candiac est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David C. Johnstone occupe le poste de directeur général par intérim depuis le 3 août 2010;

CONSIDÉRANT les délibérations du conseil en séance plénière et la recommandation de monsieur André J. Côté, maire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche monsieur David C. Johnstone au poste de directeur général de la Ville de Candiac, à compter du 18 octobre 2010, selon les conditions contenues à la lettre de monsieur le maire André J. Côté, datée du 6 octobre 2010.

QUE pour les fins de participation au régime de retraite et vacances, la date d'entrée en fonction reconnue est le 3 août 2010;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Johnstone soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

10-10-04 RESSOURCES HUMAINES – MESURE DISCIPLINAIRE

CONSIDÉRANT QU'un employé de la Ville de Candiac a fait preuve, dans le cadre de ses fonctions, d'une conduite fautive volontaire proscrite par l'employeur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la suspension sans salaire de l'employé numéro 494 fautif pour une période de trois jours, du 20 au 23 octobre 2010, justifiée par les motifs évoqués au dossier de ressources humaines 10-01.

**10-10-05 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE
DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010 AU 28 FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Vincent Chatel à titre de maire suppléant se termine le 31 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Normand Dyotte pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 28 février 2011.

**10-10-06 NOMINATION – MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE SPORTIF CANDIAC**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les délégués municipaux devant siéger sur le conseil d'administration du Centre sportif Candiac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne messieurs Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs et David C. Johnstone, directeur général, pour siéger au conseil d'administration du Centre sportif Candiac.

**10-10-07 DÉSIGNATION – COMITÉ CONSULTATIF – PLAN D’ACTION VISANT
L’INTÉGRATION DES PERSONNES VIVANT UN HANDICAP**

CONSIDÉRANT l’article 61.1 de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1);

CONSIDÉRANT QUE cette Loi impose notamment aux municipalités de 15 000 habitants et plus, l’adoption d’un plan d’action pour favoriser l’intégration des personnes handicapées et assurer leur pleine participation à la société au même titre que tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QU’à cet effet, la Ville a constitué un comité consultatif pour l’application de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1);

CONSIDÉRANT QU’à la suite du départ de deux membres, il y a lieu de modifier la composition du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne madame Patricia Lemieux, responsable, division Bibliothèque, Service des loisirs, pour agir à titre de coordonnatrice du comité consultatif et pour assurer le suivi du plan d’action de la municipalité à l’égard des personnes handicapées;

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne les personnes ci-dessous mentionnées pour agir à titre de membre du comité consultatif pour l’application de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1);

- Membres du conseil :
 - monsieur Normand Dyotte;
 - madame Thérèse Gatien;
- Service des loisirs :
 - madame Isabelle Leduc;
- division Travaux publics :
 - monsieur Robert Martineau;
 - monsieur Jean-François Bernier, substitut;
- Service planification et développement du territoire :
 - madame Marie Dupont;
 - madame Véronique Turgeon, substitut;
- Service de sécurité incendie Candiac/Delson :
 - monsieur Claude Giroux;
- Régie intermunicipale de police Roussillon :
 - monsieur René Fleury;

- APRHSO :
 - madame Nancy Côté;
- Office des personnes handicapées du Québec :
 - monsieur Serge Tousignant;
- CLSC Kateri :
 - monsieur Jean-François Matte;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Office des personnes handicapées du Québec;

QUE la résolution 08-09-10 soit, par la présente, abrogée.

10-10-08 AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE CANDIAC – HALLOWEEN 2010

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association des pompiers de Candiac en date du 22 septembre 2010 pour la distribution de bonbons d'Halloween dans les rues de Candiac afin d'améliorer la sécurité des enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière de 300 \$ à l'Association des pompiers de Candiac afin de permettre la distribution de bonbons d'Halloween aux enfants et, par la même occasion, d'assurer la surveillance et la sécurité des enfants dans les rues de Candiac;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme.

10-10-09 AIDE FINANCIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE 2010

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme « Opération Nez rouge Saint-Rémi/La Prairie », en date du 25 septembre 2010 pour la préparation de l'édition 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à « Opération Nez rouge Saint-Rémi/La Prairie » une aide financière d'un montant de 225 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

10-10-10 AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI RÉGIONAL DU BASEBALL MINEUR

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'« Association du baseball mineur de Candiac »;

CONSIDÉRANT QUE l'« Association du baseball mineur de Candiac » organise annuellement un tournoi régional de baseball « Pee-Wee » et que ce tournoi a eu lieu du 18 au 22 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac contribue avec ses organismes associés à la présentation d'événements spéciaux de nature régionale, nationale ou internationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac, à titre de partenaire, s'assure de promouvoir la Ville dans le cadre de ces événements;

CONSIDÉRANT QUE l'« Association du baseball mineur de Candiac » et le Service des loisirs se sont entendus sur les éléments reliés à la promotion de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition respecte l'objectif fixé par le programme de support aux événements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à l'« Association du baseball mineur de Candiac » une aide financière d'un montant de 700 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme.

10-10-11 RENOUELEMENT – ADHÉSION 2010-2011 – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON (CCI ROYAL ROUSSILLON)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville de Candiac à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le renouvellement 2010-2011 de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon et désigne les personnes ci-dessous mentionnées à titre de représentant :

- monsieur André J. Côté, maire;
- monsieur Normand Dyotte, conseiller;
- madame Thérèse Gatién, conseillère;
- madame Danielle Leggett, responsable des communications;

QUE les deniers requis au paiement du renouvellement d'un montant total de 700 \$, toutes taxes incluses, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-494.

10-10-12 APPROBATION ET AUTORISATION SIGNATURE – RÈGLEMENT D'UNE PLAINTÉ – COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QU'une plainte a été déposée à la Commission de l'équité salariale au motif que l'employeur a omis de maintenir l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE suite aux échanges intervenus entre les parties, celles-ci ont convenu d'une entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la *Déclaration de règlement d'un différend ou d'une plainte* à intervenir avec la Commission de l'équité salariale et le représentant des salariés;

QUE madame Carole Lemaire, greffière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, ladite déclaration de règlement;

QUE la trésorière soit autorisée à procéder aux ajustements salariaux pour les années 2002 à 2008 ainsi qu'au maintien de l'équité pour les années 2009 et 2010, le tout conformément au tableau produit par monsieur Claude Gendron;

QUE les deniers requis au paiement des ajustements découlant de cette entente, représentant un montant approximatif de 80 000 \$, soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires concernés.

10-10-13 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE 2010-08 RELATIVE À LA CRÉATION DU POSTE D'ARCHIVISTE, CLASSE « D », SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 25.1 de ladite convention collective relativement à la « création ou modification de fonctions »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un nouveau poste d'*archiviste*, classe « D », Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente 2010-08 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relative à la création du poste d'*archiviste*, classe « D », Service du greffe;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**10-10-14 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE –
IMPLANTATION DU COMPLEXE INDUSTRIEL DE HEWITT
ÉQUIPEMENT LIMITÉE ET COMPENSATION POUR LE
REMBLAYAGE DE 2,75 HA DE MARÉCAGE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hewitt équipement limitée souhaite construire une usine sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du complexe industriel de Hewitt et la construction du prolongement de l'avenue Liberté se traduiront par la destruction de 2,75 ha d'un marécage d'une superficie totale de 7,5 ha;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) a été émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hewitt équipement limitée et la Ville se sont entendues pour compenser la destruction des 2,75 ha de marécage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les conditions contenues au protocole d'entente à intervenir avec la compagnie Hewitt Équipement limitée relativement à l'implantation du complexe industriel de Hewitt Équipement limitée et la compensation pour le remblayage de 2,75 ha de marécage;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

10-10-15 AUTORISATION SIGNATURE – ACQUISITION TERRAINS – PARC INDUSTRIEL CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec la compagnie Hewitt équipement limitée relativement à l'implantation du complexe industriel de ladite compagnie et à la compensation pour le remblayage de 2,75 ha de marécage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'acquisition, pour une somme de 525 000 \$, plus toutes taxes applicables, des immeubles propriétés de Hewitt équipement limitée, connus et désignés au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, selon ce qui suit :

- lot trois millions soixante-huit mille neuf cent vingt-neuf (3 068 929), d'une superficie de 2 075,1 mc;
- lot trois millions soixante-huit mille neuf cent trente et un (3 068 931), d'une superficie de 1 157,5 mc;
- lot trois millions cent trente et un mille huit cent trente et un (3 131 831), d'une superficie de 2 670,8 mc;
- lot trois millions quatre cent quarante-six mille deux cent cinq (3 446 205), d'une superficie de 780,4 mc;
- lot quatre millions six cent dix-huit mille trois cent cinquante-sept (4 618 357), d'une superficie de 38 110,3 mc;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cet effet;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus accumulé au poste budgétaire 22-906-50-702.

**10-10-16 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE
CONCERNANT L’EXPLOITATION DE LICENCES EN
RADIOCOMMUNICATION ET L’UTILISATION DES FRÉQUENCES DE
COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT l’entente existante entre les Villes de Candiac, La Prairie, Sainte-Catherine, Saint-Constant ainsi que la municipalité de Saint-Philippe concernant l’exploitation de licences en radiocommunication et l’utilisation des fréquences de communication;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à la signature d’un nouveau protocole d’entente compte tenu des modifications à apporter;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau protocole remplace celui intervenu le 1^{er} janvier 2005;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur, Service de sécurité incendie Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les termes du protocole d’entente à intervenir relativement à l’exploitation de licences en radiocommunication et l’utilisation des fréquences de communication;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cet effet.

**10-10-17 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET DROITS DE
MUTATION – ANNÉE 2008**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles situés dans la Ville de Candiac sur lesquels les taxes imposées et/ou les droits de mutation n’ont pas été payés en tout ou en partie pour l’année 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QU’il soit ordonné à la greffière ou à l’assistante greffière de vendre aux enchères publiques les immeubles sur lesquels les taxes imposées et/ou les droits de mutation demeurent impayés pour l’année 2008 et que cette vente ait lieu le jeudi 25 novembre 2010, à 15 h, à l’hôtel de ville de Candiac;

QUE conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière ou l'assistante trésorière soit autorisée à enchérir et acquérir l'un ou l'autre des immeubles ainsi mis en vente pour défaut de paiement de taxes et/ou droits de mutation;

QUE la trésorière soit autorisée à charger les frais suivants :

- 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis requis par la loi;
- tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes, notamment, mais sans restreindre la portée du présent paragraphe :
 - les frais de recherche de titres;
 - les frais de publication dans le journal;
 - les frais du greffier de la Cour supérieure;
 - les frais de certificats de charges et d'hypothèques;
 - les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

QUE la trésorière soit autorisée à exclure de cette vente aux enchères l'immeuble pour lequel toutes les taxes dues pour l'année 2008 auront été payées avant 15 heures le 25 novembre 2010, le jour de l'adjudication;

QUE monsieur Gilles Malo, de la firme Paquette et associés, soit mandaté pour procéder à la vente pour taxes;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires du huissier soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-419.

10-10-18 APPROBATION – COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2010

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique concernant la liste des comptes à payer du mois de septembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de septembre 2010 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de septembre 2010 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 268 368,02 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 2 297 070 \$, le tout pour un total de 2 565 438,02 \$.

10-10-19 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – SEPTEMBRE 2010

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de septembre 2010 représentant une somme de 2 437 598,52 \$.

**10-10-20 DÉPÔT – RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – PÉRIODE
DU 1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2010**

Conformément aux dispositions du règlement 1128, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des virements budgétaires pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010.

**10-10-21 EMBAUCHE COLS BLEUS SURNUMÉRAIRES – *HOMME À TOUT
FAIRE*, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES –
HIVER 2010-2011**

CONSIDÉRANT la charge de travail durant la période hivernale à la division Travaux publics, nécessite de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 31 mars 2011, les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste d'*homme à tout faire*, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377 :

- Alain Fournier;
- Martin Francoeur;
- Léonardo Gentile;
- Philippe Lefebvre;
- Simon Martineau;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

10-10-22 AUTORISATION – DISPOSITION DU SURPLUS DE MATÉRIEL USAGÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac possède un surplus de matériel usagé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se départir de ce surplus pour des considérations économiques;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Politique d'acquisitions de biens et de services*, il est possible de disposer du matériel jugé inutile ou désuet, sous réserve de l'approbation du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques, à disposer du surplus de matériel usagé identifié ci-dessous, le tout conformément à la *Politique d'acquisitions de biens et de services* en vigueur :

- équipement déneigement pour camion 6 roues;
- support d'équipement pour tracteur John Deere;
- équipement déneigement pour chargeuse excavatrice;
- équipement déneigement pour chargeur sur roues;
- équipement déneigement pour camion.

**10-10-23 APPROBATION GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION –
NOMINATION COMITÉ DE SÉLECTION – APPEL D'OFFRES 1043-TP
– SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LES ÉDIFICES
MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac procèdera à un appel d'offres avec un système d'évaluation et de pondération pour l'octroi d'un contrat pour les services d'entretien ménager pour ses édifices municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres pour les services d'entretien ménager pour ses édifices municipaux, appel d'offres 1043-TP;

QUE les personnes ci-dessous mentionnées soient désignées à titre de membre du comité de sélection :

- monsieur Patrick Henri;
- monsieur Jean-François Bernier;
- madame Nadine Brassard;
- madame Valérie Roy, à titre de secrétaire du comité;
- monsieur Robert Martineau, substitut.

10-10-24 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN CAMION CHÂSSIS/CABINE – APPEL D'OFFRES 1039-TP

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le remplacement d'un camion léger 99-11 (projet 2007-520);

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 30 septembre 2010, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquentement sur le véhicule avant qu'il ne soit opérationnel, tels que l'installation d'équipement de communication, le lettrage et l'application d'un antirouille;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Jacques Olivier Ford inc. », 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3M7 le contrat pour l'acquisition d'un camion châssis/cabine 2011, pour un montant de 40 156,41 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1039-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt pour un montant maximal de 55 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées aux postes budgétaires 22-905-20-753, équipement.

10-10-25 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UNE DÉNEIGEUSE À TROTTOIR – APPEL D'OFFRES 1041-TP

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le remplacement du tracteur 98-30 (projets 2009-604);

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, 12 octobre 2010, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquentement sur le véhicule avant qu'il ne soit opérationnel, tels que l'installation d'équipement de communication, d'équipement pour nettoyer les trottoirs et le lettrage;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Les Équipements Colpron inc. », 5, chemin Beauce, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0, le contrat pour l'acquisition d'un tracteur Kubota 2010, pour un montant total de 75 829,17 \$, toutes taxes incluses, et que le conseil accepte l'offre d'échange pour le tracteur Colpron 1998 de la Ville pour un montant de 9 000 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1041-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt d'un montant maximal de 90 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées aux postes budgétaires 22-906-04-753, équipement.

10-10-26 ACHAT – DÉCORATIONS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le remplacement de certaines décorations de Noël dans le parc de la Promenade (projet 2008-572);

CONSIDÉRANT QUE les achats se feront auprès de plusieurs fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Robert Martineau, ing., directeur de la division Travaux publics, Services techniques, à procéder aux achats requis pour les décorations de Noël du parc de la Promenade jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 \$. Monsieur Martineau doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les recettes du fonds général et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-72-783.

**10-10-27 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – HONORAIRES
PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES – PLANS ET DEVIS –
PASSERELLE MULTIFONCTION AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 15**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a mandaté la firme « GENIVAR, Société en commandite » pour la préparation des plans et devis du projet de la passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire initiale du coût des travaux était établie en fonction de la connaissance du projet en début de mandat;

CONSIDÉRANT la coordination supplémentaire et nécessaire pour le déplacement et la protection des réseaux d'utilités publiques (Hydro-Québec, Bell Canada et Gaz métropolitain);

CONSIDÉRANT les nombreux échanges et réunions intervenus avec le ministère des Transports du Québec en vue d'obtenir l'approbation dudit projet;

CONSIDÉRANT l'exigence tardive du ministère des Transports du Québec survenue le 6 juillet 2010, alors que les plans étaient presque terminés, de prévoir un dégagement supplémentaire horizontal, de sorte que les portées de 27 mètres prévues soient modifiées à 38,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les calculs et les plans de la structure ont dû être repris;

CONSIDÉRANT QUE la demande du professionnel est justifiée et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la firme « GENIVAR, Société en commandite » les honoraires professionnels supplémentaires, pour un montant de 59 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels datée du 16 juillet dernier;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1240, au poste budgétaire 22-012-40-411, honoraires professionnels,

conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10-10-28 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 21 SEPTEMBRE 2010

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement et d'affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatifs à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 21 septembre 2010 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresses et enseignes projetées
CCU-2010-09-13	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant une enseigne attachée (Compagnie JL Ouellette Rive-Sud : Centre du Pin) pour un bâtiment de type industriel sis au 64, rue Paul-Gauguin sur les lots 4 218 938 et 4 218 939
CCU-2010-09-15	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'ajout d'une enseigne attachée et une enseigne détachée (ADF Diesel) pour un bâtiment de type industriel sis au 185, rue Paul-Gauguin sur le lot 4 073 266

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et agrandissement projeté
CCU-2010-09-14	H03-317	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout de trois pièces au rez-de-chaussée) pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 109, chemin Haendel sur le lot 2 093 517

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresses et constructions projetées
CCU-2010-09-16	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 16, rue de Duneau sur le lot 4 177 895
CCU-2010-09-21	H05-520	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 58, rue d'Édimbourg sur le lot 3 269 942

10-10-29 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 5 OCTOBRE 2010

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de modification et d'affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatifs à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 5 octobre 2010 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresses et constructions projetées
CCU-2010-10-04	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 26, rue de Duneau sur le lot 4 177 900
CCU-2010-10-05	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 161, avenue des Flandres sur le lot 4 145 566
CCU-2010-10-10	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 2, rue de Savoie sur le lot 4 028 562
CCU-2010-10-11	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 21, rue de Savoie sur le lot 4 028 539

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresses et modifications projetées
CCU-2010-10-02	H04-401	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant une modification (remplacement du revêtement extérieur) pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 134, boulevard Champlain sur le lot 2 093 211
CCU-2010-10-06	H01-112	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant des modifications (remplacement revêtement extérieur et ajout d'un avant-toit) pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 12, avenue James sur le lot 2 092 569

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresses et enseignes projetées
CCU-2010-10-09	P05-510	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'ajout d'une enseigne détachée (enseigne communautaire) pour un bâtiment de type commercial sis au 4, boulevard Montcalm Sud sur les lots 2 095 403 et 2 095 404

10-10-30 AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE – 63, RUE DE SYRACUSE

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 63, rue de Syracuse;

Aucune intervention;

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Michel Pépin de Maisons Pépin en date du 4 septembre 2010, relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 63, rue de Syracuse sur le lot 3 922 922;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2010-09-03 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure conformément à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge avant de 4,55 mètres au lieu de 7,50 mètres, soit un empiètement de 2,95 mètres, de

façon à permettre la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 63, rue de Syracuse sur le lot 3 922 922 dans la zone H06-630.

**10-10-31 EMBAUCHE COLS BLANCS ÉTUDIANTS – PRÉPOSÉ À LA
BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES LOISIRS, DIVISION BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants afin de combler l'horaire de soir et de fin de semaine et pour remplacer les employés réguliers absents pour congés personnels, vacances et autres absences;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE la candidate sélectionnée a été rencontrée en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de madame Josiane Dumais, au poste de *préposé à la bibliothèque*, classe « AB », col blanc étudiant, Service des loisirs, division Bibliothèque, pour la période d'octobre 2010 à juin 2011 selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Dumais soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-117.

**10-10-32 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES –
BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Allard est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Pee-Wee B », qui a eu lieu du 27 au 29 août 2010, à Laval (Fabreville), Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Marc-André Allard;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-33 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Renaud Beaulieu-Labbé est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Bantam A », qui a eu lieu du 4 au 6 septembre 2010 à Pointe-Aux-Trembles, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Renaud Beaulieu-Labbé;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-34 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Brossard est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Pee-Wee B », qui a eu lieu du 27 au 29 août 2010, à Laval (Fabreville), Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Marc-André Brossard;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-35 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philippe Cardinal est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Bantam A », qui a eu lieu du 4 au 6 septembre 2010 à Pointe-Aux-Trembles, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Philippe Cardinal;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**10-10-36 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D’AIDE AUX ATHLÈTES –
BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d’aide financière dans le cadre du *programme d’aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaël Lachambre est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Pee-Wee B », qui a eu lieu du 27 au 29 août 2010, à Laval (Fabreville), Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d’admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Gaël Lachambre;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**10-10-37 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D’AIDE AUX ATHLÈTES –
BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d’aide financière dans le cadre du *programme d’aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Vincent Lafortune est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Pee-Wee B », qui a eu lieu du 27 au 29 août 2010, à Laval (Fabreville), Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d’admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Vincent Lafortune;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-38 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Lanthier est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Pee-Wee B », qui a eu lieu du 27 au 29 août 2010, à Laval (Fabreville), Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Samuel Lanthier;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-39 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis-Alexandre Mekhaël est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Pee-Wee B », qui a eu lieu du 27 au 29 août 2010, à Laval (Fabreville), Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Louis-Alexandre Mekhaël;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-40 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gabriel Morin est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Bantam A », qui a eu lieu du 4 au 6 septembre 2010 à Pointe-Aux-Trembles, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Gabriel Morin;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-41 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D’AIDE AUX ATHLÈTES – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d’aide financière dans le cadre du *programme d’aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Tardif est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Pee-Wee B », qui a eu lieu du 27 au 29 août 2010, à Laval (Fabreville), Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d’admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Mathieu Tardif;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-42 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D’AIDE AUX ATHLÈTES – BASEBALL – ENTRAÎNEUR

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d’aide financière dans le cadre du *programme d’aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Sébastien Allard est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet instructeur entraîneur est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Pee-Wee B », qui a eu lieu du 27 au 29 août 2010, à Laval (Fabreville), Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d’admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 75 \$ à monsieur Jean-Sébastien Allard;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-43 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – BASEBALL – ENTRAÎNEUR

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Brossard est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet instructeur entraîneur est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Pee-Wee B », qui a eu lieu du 27 au 29 août 2010, à Laval (Fabreville), Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 75 \$ à monsieur Sylvain Brossard;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-44 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – BASEBALL – ENTRAÎNEUR

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Tardif est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet instructeur entraîneur est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Pee-Wee B », qui a eu lieu du 27 au 29 août 2010, à Laval (Fabreville), Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 75 \$ à monsieur Gilles Tardif;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-45 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – CANOË-KAYAK

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steven Jorens est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération canadienne canoë-kayak Canada;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat mondial de canoë-kayak 2010, qui a eu lieu du 19 au 22 août 2010, à Poznan, Pologne;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 650 \$ à monsieur Steven Jorens;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-46 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – VOLLEY-BALL

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Olivier Cusson est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du Volley-ball du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat de Volley-ball, Finale des Jeux du Québec, pour la Rive-sud qui a eu lieu du 2 au 6 août 2010 à Gatineau, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Olivier Cusson;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-10-47 MISE EN CANDIDATURE – MÉDAILLE DES POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Turnblom agit à titre de pompier depuis le 24 avril 1990;

CONSIDÉRANT QU'aucune mesure disciplinaire grave n'a été prise envers monsieur Turnblom au cours des années de service et qu'il est digne de recevoir la médaille pour services distingués;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac soumette la candidature de monsieur Patrick Turnblom pour être récipiendaire de la médaille des pompiers pour 20 années de services distingués;

QUE la greffière, madame Carole Lemaire, soit autorisée à signer la demande de mise en candidature.

10-10-48 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1155 DE FAÇON À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE

Madame la conseillère Anne Scott donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1254 modifiant le règlement 1155 de façon à augmenter le fonds de roulement de la Ville;

De plus, madame la conseillère Scott demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-10-49 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1256 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 917 RELATIF À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES H05-565, H05-567 ET H05-568 À UN P.I.I.A. ET DE LEUR ATTRIBUER DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1256 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir les zones H05-565, H05-567 et H05-568 à un P.I.I.A. et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation;

De plus, monsieur le conseiller Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-10-50 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1258 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE RETIRER L'USAGE SERVICE PÉTROLIER ET D'IDENTIFIER LES USAGES QUI SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS POUR LA ZONE C06-608

Monsieur le conseiller Normand Dyotte donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1258 modifiant le règlement de zonage 555 afin de retirer l'usage service pétrolier et d'identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608;

De plus, monsieur le conseiller Dyotte demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-10-51 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1259 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 556 AFIN DE DÉFINIR LA LARGEUR DES EMPRISES DE RUE À 14 MÈTRES ET À 16 MÈTRES POUR LES RUES DU PROJET RÉSIDENTIEL « LES VALLÉES DE PROVENCE »

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1259 modifiant le règlement de lotissement 556 afin de définir la largeur des emprises de rue à 14 mètres et à 16 mètres pour les rues du projet résidentiel « Les Vallées de Provence »;

De plus, monsieur le conseiller Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-10-52 ADOPTION – RÈGLEMENT 1240 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT 3 950 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE MULTIFONCTION AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 15 RELIANT LES PARCS HAENDEL ET DE CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 27 septembre 2010, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1240 décrétant un emprunt 3 950 000 \$ pour la construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15 reliant les parcs Haendel et de Cherbourg, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 1^{er} novembre 2010;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10-10-53 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE H05-565 POUR CRÉER LES NOUVELLES ZONES H05-566, H05-567 ET H05-568 ET AJOUTER UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES APPLICABLE À CHACUNE DES NOUVELLES ZONES

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2010, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1255 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H05-565 pour créer les nouvelles zones H05-566, H05-567 et H05-568 et ajouter une grille des usages et normes applicable à chacune des nouvelles zones, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 1^{er} novembre 2010 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**10-10-54 FÉLICITATIONS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) invitait les entreprises de la région de Longueuil à soumettre une initiative visant à améliorer la santé et la sécurité de leur milieu de travail dans le cadre de son concours annuel prix *Innovation en santé et sécurité du travail*;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie Candiac/Delson a présenté, à la CSST dans le cadre de ce concours, son projet « Poste de commandement » développé par le lieutenant Patrick Miron;

CONSIDÉRANT QU'au terme des mises en candidature, la CSST a remis au Service de sécurité incendie Candiac/Delson le *Prix innovation en santé et sécurité du travail* dans la catégorie « Organismes publics »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac félicite monsieur Patrick Miron, lieutenant et monsieur Steeve Lamontagne, directeur, ainsi que toute l'équipe du Service de sécurité incendie Candiac/Delson pour leur initiative et pour l'obtention du prix *Innovation en santé et sécurité du travail*.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Une personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, a assisté à la séance.

10-10-55 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 45.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière